



Instructeur gestionnaire des autorisations d'urbanisme H/F

Sous la responsabilité du Directeur du service Urbanisme, il/elle instruit les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme, dans le respect des règles d'occupation des sols définies dans le code de l'urbanisme. Il/elle procède à la vérification et au contrôle de la conformité des constructions et des aménagements au regard des autorisations délivrées par la collectivité (assermentation).

Missions

Information des usagers et des services
Instruction des dossiers d'urbanisme
Gestion et suivi administratif des décisions
Contrôle de la régularité et de l'achèvement des constructions et des aménagements réalisés

Qualifications/expériences

Expérience sur poste similaire
Maîtrise du droit de l'urbanisme réglementaire, des documents techniques (lecture des plans d'architecte, plans de récolement, plans topographiques) et des outils informatiques
Goût du travail en équipe et sens du relationnel
Qualités d'écoute, de discrétion, de pédagogie
Esprit d'analyse et de synthèse, discernement
Rigueur et méthode, sens de l'organisation et des responsabilités
Permis B requis

Caractéristiques du poste

Cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux ou des Rédacteurs territoriaux
Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux ou des Techniciens territoriaux
Emploi permanent à temps complet
Recrutement par voie statutaire ou à défaut contractuelle

Adresser lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitæ à l'attention de Monsieur le Maire :

- à l'adresse suivante : Commune de Ventabren Hôtel de Ville 17 grand rue 13122 VENTABREN
- ou par mail à drh@mairie-ventabren.fr

Pour tout renseignement, s'adresser à Monsieur Florian CAUVET, Directeur du service Urbanisme – direction.urbanisme@mairie-ventabren.fr – 04 42 28 90 69